# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES



#### Direction Générale des Services

TAD Seine Aval

2018-CP-6477

TAD Seine Aval

Affaire suivie par : mireille daher Poste: 01 61 31 25 72

# RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

# POLITIQUE B04 FAMILLES EN DIFFICULTÉ

# TERRITOIRE D'ACTION DÉPARTEMENTALE SEINE AVAL - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION SOCIALE GLOBALE - EXERCICE 2018

Mission B – Solidarité Politique B04 Familles en difficulté

Secteur B0401 Secours d'urgence

Programme INSERTION SOCIALE

Données financières	CP juin 2018	
Montant actualisé :	1 610 787 €	
Montant déjà engagé :	0€	
Montant disponible :	1 610 787 €	
Montant réservé pour ce rapport :	584 467 €	

Mission B – Solidarité

Politique B05 ASE

Secteur B0501 Prévention ASE

Programme ENFANCE-FAMILLE

Données financières	CP juin 2018	
Montant actualisé	1 856 503 €	
Montant déjà engagé :	68 594 €	
Montant disponible:	1 787 909€	
Montant réservé pour ce rapport :	851 355 €	

2018-CP-6477: 1/4

Mission A – Développement

Politique A05 Logements

Secteur A0503 FSL-Habiter Mieux

Programme LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Données financières	CP juin 2018	
Montant actualisé	2 658 658 €	
Montant déjà engagé :	1 260 000 €	
Montant disponible:	1 398 658 €	
Montant réservé pour ce rapport :	177 773 €	

Dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le présent rapport soumet à l'approbation de la Commission permanente l'attribution des subventions aux communes ou associations en matière de politiques de solidarité.

Le Département des Yvelines mène une politique volontariste en matière de solidarité incluant la parentalité, l'action sociale et l'insertion professionnelle, afin de répondre aux besoins des Yvelinois.

Cette politique se veut complémentaire de la politique d'appui au développement résidentiel et à la rénovation urbaine, ainsi qu'au soutien aux projets structurants des territoires en cohérence avec les orientations stratégiques de développement du Département (aménagement, cadre de vie, développement économique, emploi).

Dans ce contexte, le Département des Yvelines, au-delà de ses missions obligatoires, soutient depuis de nombreuses années l'action des communes et des acteurs associatifs en matière de développement social sur les territoires.

Le présent rapport regroupe donc l'ensemble des subventions étudiées et proposées par le Territoire d'action départementale Seine aval.

Les domaines donnant lieu à des subventions couvrent les thématiques suivantes :

- Insertion sociale
- Enfance familles
- Logement et Développement social local

Il est ainsi proposé de soumettre à la délibération de la Commission permanente les subventions qui répondent à ces grands domaines d'activité, dans la limite des enveloppes budgétaires fixées.

Pour l'année 2018, la campagne de subventions aux partenaires s'est recentrée sur des axes d'intervention affinés et des critères de sélection mettant davantage en valeur l'envergure et le partenariat des projets. Ainsi, 3 axes prioritaires ont été retenus :

#### Axe 1 : L'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif

- Soutien face aux difficultés éducatives,
- Valorisation des compétences parentales,
- Soutien aux structures d'accueil et d'échange,
- Développement du langage chez le jeune enfant,
- Promotion de la socialisation et de l'éveil dès le plus jeune âge.

#### Axe 2 : La promotion de l'autonomie des jeunes et de leur citoyenneté

- Prévention et éducation à la citoyenneté,
- Promotion et émergence de projets,
- Soutien aux initiatives individuelles,
- Lutte contre le décrochage scolaire,
- Sensibilisation aux conduites à risques en matière de santé,
- Lutte contre le repli communautaire et la marginalisation.

# Axe 3 : L'inclusion sociale des publics les plus fragiles (bénéficiaires du RSA, familles monoparentales, personnes isolées)

- Lutte contre la fracture numérique,
- Apprentissage du français verbal et écrit,
- Accès aux droits par du soutien juridique.
- Prévention des risques de violence intrafamiliale, de violences faites aux femmes, et d'isolement.

Le nombre total de dossiers éligibles à un financement dans le cadre de la Dotation sociale globale s'élève à 175, ainsi répartis :

	Insertion sociale	Enfance-Familles	Logement et D.S.L.	TOTAL
Communes	29	48	7	84
Associations	33	43	16	92
TOTAL	62	91	23	176

En conséquence de quoi, le TAD Seine aval propose :

1. D'attribuer les montants suivants, au titre de l'exercice 2018, pour un total de 1 613 595 € :

# ✓ Insertion sociale : 62 actions pour un montant total de 584 467 €

Le Territoire Seine Aval apporte son soutien aux projets ayant pour objectifs de permettre aux publics de tout âge de lever les freins vers l'insertion sociale et/professionnelle que sont le faible niveau de qualification, la non maîtrise de la langue française, l'isolement social des personnes seules, les risques de radicalisation, la non maîtrise de l'outil informatique, le repli sur soi.

# ✓ Enfance/Familles: 91 actions pour un montant total de 851 355 €

Le domaine Enfance – Familles réunit les actions ayant pour objectifs de prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants, de valoriser leurs compétences parentales et de les soutenir dans leur rôle éducatif. En outre, le Territoire Seine aval apporte son soutien aux actions ayant pour finalité la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes.

2018-CP-6477: 3/4

# ✓ Logement/développement social local : 23 actions pour un montant total de 177 773 €

L'axe majeur du domaine Logement et Développement social local concerne les actions qui favorisent le renforcement du lien social, la lutte contre l'isolement des personnes seules, la participation des habitants à la vie de leur quartier, la valorisation des compétences individuelles. C'est dans ce cadre que le Territoire Seine aval entend soutenir les actions proposées par ses partenaires.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

2018-CP-6477: 4/4